



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25/07/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq juillet à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, à la mairie, sous la présence de M. Dominique CLAVIER, maire.

**Présents : Dominique CLAVIER, Maire, Didier Mothes, Jean Thuault, Florence
Gervasoni, Cécile Larousse, Delphine Poirot, Stéphane Soulard, Johan Pereira**

Avaient donné pouvoir : Mme Séverine Kircher à Mme Gervasoni Florence

Etaient Absents ou excusés : Mesdames Marie-France Melin, Sophie Thibault-Marroccq
et Emmanuelle Viroulet-l'Hôte
Messieurs Aurélien Darmagnac , Landry Richez, David Thuilliez

Madame Florence Gervasoni a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 30 le quorum étant atteint.

Ordre du jour :

1	Délibération Décision Modificative n°1
2	Délibération Demandes d'aide financière aux associations pour l'année 2023
3	Délibération fixant les taux de promotion pour les avancements de grade (LDG)
4	Point sur le bâtiment FAUCHE
5	Point sur l'immeuble du Presbytère
6	Approbation du procès-verbal de la séance du 30/05/2023
	- questions diverses

1-OBJET : Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire informe qu'un mouvement budgétaire doit être effectué pour le réajustement du devis des travaux de rénovation d'éclairage public, ainsi que des travaux de voirie non prévu.

S'agissant de travaux d'investissement, par opération, et que les crédits sont insuffisants, il est nécessaire de prendre une DM, pour mouvements de crédits, en diminuant le compte 21531 opération 76 (Réseaux d'adduction d'eau) de 95 362.62 et le compte 61522 (Bâtiments) de 28 046.46 en augmentant le compte 21538 - opération 76 (Autres réseaux) pour la somme de 120 844.18, et pour le compte 2152 - opération 150 (Installation de voirie), pour la somme de 2 564.9 €.

COMPTES DEPENSES

Investissement			
Dépenses		Recettes	
21531 op 76	-95362.62	021	28 046.46
21538 op 76	120 844.18		
2152 op 150	1139.30		
2152 op 150	1425.60		
Total	28 046.46		28 046.46

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
61522	-28 046.46		
023	28 046.46		
Total	0		

VOTE : unanimité

2-OBJET : Subventions 2023 pour les associations

Didier Mothes a présenté les dossiers de demande de subvention des associations.

Le conseil municipal,

Après échange le conseil municipal, a voté à l'unanimité les montants suivants :

ASSOCIATIONS	Attributions 2023
Association informatique	2 000
Loisir Détente amitié	1 000
Chasse	300
Comité de jumelages et d'animations	1 000
Les amis de l'Arec	200
Le comité des fêtes	1 000
TELETHON*	0.50km plafonné à 1000km
TOTAUX	6 000

*Pour le Téléthon la provision de subvention est fixée à 500€. L'attribution définitive sera calculée sur la base de 0.50 /km parcourus lors de la marche, plafonnée à 1000 km.
Cette aide sera imputée sur l'article 6574.

VOTE : unanimité

3- OBJET : DELIBERATION FIXANT LES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Le Conseil Municipal, sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 49 ;

Vu l'avis du Comité technique en date du 27 juin 2023

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'accepter les propositions de Monsieur le Maire et de fixer, à partir de l'année 2023, les taux de promotion dans la collectivité comme suit :

	Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
<i>Filière Technique</i>	C	<i>Adjoint technique principal de 2^{ème} classe</i>	<i>Adjoint technique principal de 1^{ère} classe</i>	100 %
		<i>Adjoint technique</i>	<i>Adjoint technique principal de 2^{ème} classe</i>	100 %
	C	<i>Adjoint administratif 2^{ème} classe</i>	<i>Adjoint administratif 1^{ère} classe</i>	100 %

<i>Filière Administrative</i>		<i>Adjoint Administratif</i>	<i>Adjoint administratif 2^{ème} classe</i>	100 %
	<i>B</i>	<i>Rédacteur principal 2^{ème} classe</i>	<i>Rédacteur principal 1^{ère} classe</i>	100 %
		<i>Rédacteur</i>	<i>Rédacteur principal 2^{ème} classe</i>	100 %
	<i>A</i>	<i>Attaché</i>	<i>Attaché principal</i>	100 %

Article 2 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Vote : unanimité

4- Point sur l'immeuble FAUCHE

-Le maire a demandé une estimation des Domaines pour cet ensemble immobilier.

5- Point sur l'immeuble du Presbytère

-Une réflexion est engagé sur le devenir de ce bâtiment (maintient de la vocation locative ou changement de destination). A ce titre une évaluation a été demandé.

6-OBJET : Conseil Municipal – Approbation du Procès-verbal de la séance du 30 mai 2023

Monsieur le maire soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mai 2023.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité par les membres présents.

VOTE : unanimité

Questions Diverses :

-Le maire a sensibilisé le Conseil sur différents facteurs qui vont restreindre nos marges financières à savoir : baisse importante de la recette générée par les droits de mutations, annonce de hausses tarifaires de l'électricité très importante, et augmentation sensible des impayés (cantine, syndicat des eaux, loyers).

-Didier Mothes a fait le bilan de la fête de la musique qui a rencontré un vif succès. Le coût pour la commune de cette manifestation est de 2700€.

La séance est levée à 20h20.

Signature du Maire	Signature Secrétaire de Séance
	

